

Annexe 1 : Règlement financier

Année scolaire 2025/2026

Groupe scolaire Sainte-Anne - BREST

CONTRIBUTIONS ANNUELLES (sur 10 mois – Octobre à Juillet)

Niveau	Contribution Boursiers	Contribution de base	Contribution solidaire (minimale)
Collège	730 €	760 €	790 €
Lycée	865 €	900 €	930 €
CPGE	—	—	(montant unique) 1260 €

La contribution couvre les investissements immobiliers, les équipements pédagogiques et l'enseignement religieux

RÉDUCTIONS DES CONTRIBUTIONS SELON LES FRATRIES

Rang	Collège	Lycée	CPGE
2e enfant	14 %	14 %	14 %
3e enfant	23 %	23 %	—
4e enfant	29 %	—	—
5e enfant	34 %	—	—

CONTRIBUTION ANNUELLE SECTION INTERNATIONALE - en sus de la contribution des familles

Niveau	Montant
6e	1080 €
5e à 3e	1090 €
Lycée	1100 €

RESTAURATION

Type	Tarif
SELF - Repas abonné	6,20 €
SELF - Repas occasionnel	6,95 €
CAFETERIA - Formule	Montant à venir

Abonnement au self sur engagement trimestriel ou annuel. Les absences pour convenance personnelle ne donnent pas lieu à remboursement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

- Les familles peuvent choisir entre une facturation annuelle payable par prélèvement (octobre à juillet) ou la facturation trimestrielle payable en ligne, par chèque ou en espèces.
- Pour les CPGE 2e année, les familles peuvent choisir entre une facturation annuelle payable par prélèvement (octobre à juillet) ou la facturation semestrielle (octobre et février) payable en ligne, par chèque ou en espèces.

PRÉCISIONS SUR LES CONTRIBUTIONS

Les contributions des familles participent à :

- L'investissement immobilier (entretien, rénovation, construction) et certains investissements mobiliers et pédagogiques.
- L'enseignement religieux et exercice du culte.
- La participation aux activités pastorales de l'établissement.

ÉLÉMENTS NON INCLUS

- Fournitures spécifiques à certaines disciplines ou options.
- Sorties pédagogiques ou culturelles.
- Voyages scolaires.
- Activités facultatives.

Ces éléments sont facturés séparément.

MODALITÉS DE RESTAURATION

- SELF : abonnements de 1 à 5 repas par semaine.
- L'abonnement implique un engagement pour le trimestre ou l'année complète en cas de prélèvement.
- Les absences pour convenance personnelle ne donnent pas lieu à remboursement.
- CAFÉTÉRIA : réservée aux lycéens, accessible en complément ou en alternative au self.
- Le tarif de la cafétéria sera communiqué ultérieurement par le prestataire

CONTRIBUTION SECTION INTERNATIONALE

- La contribution « Section Internationale » est due en plus de la contribution des familles.
- Ce montant couvre la rémunération, la formation et les frais de déplacement aux examens des professeurs hors contrat de l'Éducation nationale.
- Il est évalué sur l'ensemble du cursus suivi dans cette section.